

FONCTION PUBLIQUE REPUBLIC OF CAMEROON DAT 2025

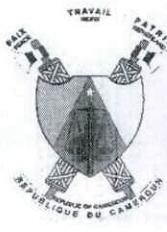
REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix Travail Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI

PREFECTURE DE BANDJOUN



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work- Fatherland

WEST REGION

KOUNG-KHI DIVISION

BANDJOUN DIVISIONAL OFFICE

## DECISION

N° 003 /D/F38/SIGAMP/ CDPM-KK/2025 du 17 MARS 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/SIGAMP/CDPM-KK/2025 DU 07 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE LA ROUTE LIMITE BANGANG FOKAM-BANGANG FONDJI-TSA'A-PONT SUR LE FLEUVE DJOUOCK-DJIWI-MOUTCHA(BANDJOUN) AVEC BRETELLE MARCHE BANGANG FONDJI-PLACE CHEFFERIE TOUDJOUCK DU PK4+200 AU PK5+800(PHASE IV),DANS L'ARRONDISSEMENT DE DJEBEM, DANS LE DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST.

### LE PREFET DU DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI,

- Vu La Constitution ;
- Vu La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques
- Vu Le Décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun ;
- Vu Le Décret N°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu Le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret N°2018/90 du 02 Mars 2018 ;
- Vu Le Décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par les Décrets N°2015/434 du 02 Octobre 2015, N°2018/191 du 02 mars 2018 et N°2019/022 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le décret N°2020/758 du 18 Janvier 2024 portant nomination de Monsieur LANYUY Harry NGWANI, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du département du KOUNG-KHI ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instruction relative à l'Exécution des Lois des Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 02/AONO/SIGAMP/CDPM-KK/2025 DU 07 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE LA ROUTE LIMITE BANGANG FOKAM-BANGANG FONDJI-TSA'A-PONT SUR LE FLEUVE DJOUOCK-DJIWI-MOUTCHA(BANDJOUN) AVEC BRETELLE MARCHE BANGANG FONDJI-PLACE CHEFFERIE TOUDJOUCK DU PK4+200 AU PK5+800(PHASE IV),DANS L'ARRONDISSEMENT DE DJEBEM, DANS LE DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI, REGION DE L'OUEST.

Considérant La proposition contenue dans le Procès-Verbal N° 08 du 14 Mars 2025 et la lettre N°20/N/F38/SIGAMP/CDPM-KK/2025 du 14 Mars 2025 du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés Koung-Khi relative respectivement à l'examen et à l'adoption du Rapport d'Analyse des Offres de la Sous-Commission d'Analyse des Offres et à la proposition d'attribution.

Considérant les nécessités de service.

### DECIDE :

Article 1er : le MARCHE, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, Attribuée aux ETS BERRIN tel : 699 59 90/ 675 43 82 52 pour un montant de 99 908 843 (QUATRE VINGT DIX NEUF MILLIONS NEUF CENT HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE TROIS) Francs CFA TTC ; et pour un délai d'exécution des travaux de quatre (04) mois calendaire.

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-



Bandjoun, le 17 MARS 2025

Le préfet du département du Koung-Khi  
(Autorité contractante)

Ampliations :

- MINAPI/DE  
- SG/MINMAP  
- DRMAP-OU  
- ARMPIOU  
- MAIRE  
- SPM-KK